

Télétravail dans le réseau commercial : immobilisme et/ou mauvaise volonté de la Direction ?

En novembre 2022, nous avons signé un accord de télétravail pour les fonctions supports.

Dans cet accord il est noté : « les parties au présent accord se sont également engagés, dans le cadre de cette négociation, de lancer des réflexions sur l'expérimentation du télétravail au sein du réseau commercial jusqu'alors exclu du dispositif. Elles ont, ainsi acté de la mise en place de groupes de travail métiers sur le second semestre 2022 sur le sujet et de **l'ouverture**, par la suite et sur la base des travaux réalisés dans ce cadre, **de négociations sur un accord télétravail expérimental au sein du réseau commercial au cours du 1^{er} semestre 2023** ».

Nous devons avoir une réunion de négociation le 4 juillet dernier qui a été reportée le 13 septembre.

Résultat de cette réunion : le néant !!

La Direction a utilisé une argumentation fallacieuse (contexte économique, changement de gouvernance, situation commerciale et financière de la CELDA...) pour nous expliquer qu'elle ne pouvait pas mettre en place cette expérimentation pour le moment.

Et pourquoi pas la prolifération des moustiques tigres pendant qu'on y est ?

Elle nous a indiqué que « **l'expérimentation du télétravail dans le réseau commercial sera reconsidérée courant mai/juin 2024 dans le cadre d'une nouvelle réunion de négociations.** »

On appelle ça remettre aux calendes grecques !

Et pendant ce temps-là, **la CERA vient de signer un accord de télétravail qui attribue 24 jours/an au réseau commercial.**

Pour mettre en place les temps forts, les objectifs commerciaux, le parcours téléphonique agence, Arkade ..., la Direction n'a aucun problème de délai !!

Le Directoire et son Président affichent clairement leur absence de volonté à mettre en place le télétravail pour le réseau commercial !



Pour TOUS !